FEDERATION SUISSE DE MARCHE

PROCES-VERBAL

Bâle, le 19 mai 2005

de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) de la Fédération Suisse de Marche (FSM) qui s'est tenue le samedi 26 février 2005 à Fribourg.

Ordre du jour

1.	FORMALITES: ALLOCATION D'OUVERTURE, SALUTATIONS	
	ET HOMMAGE AUX DISPARUS	2
2.	DESIGNATION DES SCRUTATEURS	2
3.	APPROBATION DU PV DE L'AGO PRECEDENTE	2
4.	ACCEPTATION DES RAPPORTS ANNUELS ET D'ACTIVITES	2
5.	ACCEPTATION DES COMPTES ANNUELS ET DU RAPPORT DE LA	
	COMMISSION DE GESTION	3
6.	FIXATION DE LA COTISATION ET DE L'ABONNEMENT AU MARCHEUR CH	3
7.	APPROBATION DU BUDGET	3
8.	DECISIONS CONCERNANT LES PROPOSITIONS	3
9.	ELECTION STATUTAIRES DU PRESIDENT ET DES MEMBRES DU COMITE	
	EXECUTIF, DE LA COMMISSION DE GESTION, TOUS LES 3 ANS	4
10.	ELECTION DE REMPLACEMENT, SI DEMISSION EN COURS	
	DE LEGISLATURE	4
11.	NOMINATION DE MEMBRES D'HONNEUR	4
12.	ACCEPTATION, DEMISSION, RADIATION DE MEMBRES	4
13.	ATTRIBUTION DE L'ORGANISATION DE L'AGO ANNUELLE	
	DE L'ANNEE PROCHAINE ET SUIVANTE	4
14.	DIVERS	4
15.	HONNEURS	5

1. Formalités : allocution d'ouverture, salutations et hommage aux disparus

Le Secrétaire, Frédéric Bianchi, ouvre l'Assemblée Générale Ordinaire à 14h15 et souhaite la bienvenue aux Délégués. Il remercie le club organisateur, le CM Fribourg pour l'organisation de cette assemblée et pour son accueil.

La parole est donnée à M. Nicolas Verdon, Président du CM Fribourg club organisateur de cette AGO. Nicolas Verdon souhaite la bienvenue aux délégués et au Comité Exécutif de la FSM.

Une minute de silence est observée en mémoire des disparus notamment Mesdames Raposo, Schwab et Messieurs Jules Schaller, Gaston Godel, Jean-René Cossy, Corpataux, Ansermet, Massoni, Gabriel Germanier.

Le club des Marcheurs de Genève, le CS 13 Etoiles de Sion ainsi que Peppo Galfetti, Raymond Buffet, Nicolas Perrier et Bruno Grandjean se sont excusés pour cette AGO.

2. Désignation des scrutateurs et droits de vote

7 clubs avec droits de vote 13 voix 3 membres d'honneur 3 voix
6 membres de la FSM 6 voix
22 voix
12 voix
15 voix 6 voix

Sont désignés scrutateurs : Messieurs Joseph Bianco et Bernard Rindlisbacher.

Il n'y a pas de remarque concernant l'ordre du jour de l'AGO 2005.

3. Approbation du PV de l'AGO du 21 février 2004 à Châbles

La lecture du procès-verbal de l'AGO 2004 n'est pas demandée. Celui-ci est approuvé avec 20 voix et 2 abstentions.

4. Acceptation des rapports annuels et d'activités 2004

4.1 Rapport du Président

Suite à la démission de Roby Ponzio durant son mandat (juillet 2004), il n'y a pas de rapport du Président pour l'année 2004. Roby Ponzio a informé le Secrétaire, F. Bianchi, qu'il préférait ne pas faire de rapport afin de ne pas ramener les évènements du passé sur la table.

Les délégués ne font aucune remarque.

4.2 Rapport du Chef Technique

Le rapport de Michel Martin a été envoyé à chaque club avant l'AGO.

Après la lecture de son rapport 2004 Michel Martin revient sur le non renouvellement de son mandant. Il en explique les raisons principales. Après toutes ces années passées au service de la marche Michel Martin ressent une certaine lassitude. Il entend rester dans le monde de la marche suisse mais sans les responsabilités de Chef technique.

Le rapport du Chef technique est accepté par 18 voix pour et 4 abstentions.

4.3 Rapport de la Commission des Compétitions et du Responsable des juges

Ces deux rapports ont également été envoyés aux clubs avant l'AGO.

Il n'y a aucune question. Les deux rapports sont approuvés avec 19 voix pour et 3 abstentions.

5. Acceptation des comptes annuels et du rapport de la commission de gestion 2004

5.1 Acceptation des comptes annuels

Le Trésorier, Michel Peytrignet, communique les chiffres relatifs aux comptes de la FSM et donnent quelques détails sur certains points. On explique pourquoi CHF 2'000.- ont été sortis de la comptabilité de la FSM (subvention de la FSA en faveur du Chef technique). Il informe qu'un Club de marche n'avait pas payé sa cotisation annuelle au 31.12.2004.

Daniele Albisetti fait remarquer que la subvention de la FSA aurait dû figurer en transitoire dans la comptabilité de la FSM. Joseph Bianco demande quel club n'a pas payé sa cotisation ? Réponse : Association des 200 Km de Vallorbe qui l'a versée au début de 2005.

Les comptes annuels sont acceptés par 15 voix pour, 2 contre et 5 abstentions.

5.2 Rapport de la Commission de Gestion

Le vérificateur (Claude Greber du CM Ecureuil de la Tour-de-Peilz) rapporte que les comptes ont été contrôlés par la Commission de Gestion. Ce contrôle démontre que les comptes du Trésorier sont exacts. La commission de gestion félicite le Trésorier pour son travail et demande à l'AGO de lui donner décharge.

Le rapport de la Commission de Gestion est accepté par 15 voix pour, 2 contre et 5 abstentions.

6. Fixation de la cotisation et de l'abonnement au Marcheur Suisse

Le Comité Exécutif propose de maintenir le prix de l'abonnement au Marcheur Suisse à CHF 30.- par année. En revanche il propose de monter la cotisation annuelle à CHF 200.- par club afin de mieux soutenir les nombreuses activités de la FSM et pour répondre au souhait de quelques clubs qui jugeaient la cotisation annuelle trop basse.

Les rédacteurs du journal relèvent qu'il faut continuer l'organe officiel de la FSM sous une forme différente car une perte de CHF 1'400.- pour 2004 c'est beaucoup d'argent pour la FSM. De plus aujourd'hui les gens ont accès à l'information très rapidement avec internet.

Michel Peytrignet remarque que les coûts sont assez importants pour les destinataires à l'étranger.

Roland Estoppey indique qu'il faut continuer cet organe officiel, même sous une autre forme car c'est l'unique carte de visite de la FSM.

Daniel Brot encourage chaque club à trouver une annonce publicitaire pour le journal.

Le prix de l'abonnement au Marcheur Suisse à CHF 30.- est accepté par 19 voix pour, 1 contre et 2 abstentions. La cotisation annuelle des clubs à CHF 200.- est acceptée par 20 voix pour, 0 contre et 2 abstentions.

7. Approbation du budget 2005

Suite à la présentation du budget 2005 par Michel Peytrignet, Daniele Albisetti demande des détails quant au poste « Technique » du budget 2005 car il représente la grande partie des dépenses. Michel Martin lui présente alors le détail du budget technique 2005.

Roland Estoppey demande si le Sport-Toto ne pourrait pas soutenir la FSM pour ces compétitions à l'étranger. Daniel Brot lui répond qu'après renseignement pris, le Sport-Toto n'entre pas en discussion pour les manifestations se déroulant à l'étranger.

Daniele Albisetti relève que les frais par rapport aux juges de marche sont très peu élevés en comparaison avec la FSA. Dominique Ansermet précise qu'il n'y aura pas de cours cette année et que certains juges oeuvrent de façon bénévole.

Au sujet des juges de marche, Gérard Contesse aimerait que chaque club de marche fournisse un ou deux juges. Dominique Ansermet lui répond que ceci a déjà été demandé plusieurs fois.

Michel Martin se demande s'il ne faut pas augmenter la difficulté des examens pour devenir juge national? Afin d'améliorer le niveau. Dominique Ansermet estime qu'il est difficile de le faire vu le faible nombre de juges actuellement.

Le budget est accepté avec 18 voix pour, 2 voix contre et 2 voix contre. Michel Peytrignet nous quitte après 6 ans de service à la comptabilité de la FSM.

8. Décision concernant les propositions et modifications des statuts

Aucune proposition venant des Clubs de marche n'a été envoyée.

Voici les propositions du Comité Exécutif de la FSM :

- Championnat de Suisse Interclubs (CSI): que deux Femmes comptent désormais pour les points sur le Championnat de Suisse 20 Km Femmes au lieu d'une seule. La proposition est acceptée par 21 voix pour et 1 abstention.
- 2. Championnat de Suisse Interclubs (CSI): que dix points soient attribués à chaque athlète classé ou arrêté par les organisateurs en plus des éventuels points attribués selon la tabelle chronométrique de 1990. Ceci afin d'encourager le recrutement de nouveaux athlètes. La proposition est acceptée par 15 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions,
- 3. Modification des statuts de la FSM: afin de satisfaire la demande du juriste de la FSA, nous proposons aux délégués de légèrement modifier nos statuts pour répondre au besoin de mieux couvrir juridiquement la FSA en cas de dopage, accident ou décès d'un(e) athlète de la FSM. La proposition est acceptée à l'unanimité par 22 voix.

9. Elections statutaires du Président et des membres du comité exécutif, de la commission de gestion

L'année 2005 est une année d'élection. Roby Ponzio (Président), Michel Martin (Chef Technique) et Michel Peytrignet (Trésorier) ne désire pas renouveler leur mandat.

Présidence : le CM Monthey prend la parole et propose Frédéric Bianchi comme nouveau Président de la FSM. Il n'y a pas d'autre candidat. Les délégués acclament F. Bianchi qui est élu avec 20 voix pour et 3 abstentions.

Comité Exécutif:

Chef Technique -> Dominique Ansermet est élu à l'unanimité.

Trésorier -> Daniele Albisetti est élu à l'unanimité.

Secrétaire -> Michèle Steiner est élue à l'unanimité.

Vice-Président -> Alberto Bordoli est élu à bulletin secret car Daniel Brot était aussi candidat. A. Bordoli obtient 13 voix et D. Brot en obtient 9.

La nouvelle Commission de Gestion est composée de la façon suivante :

- CM Yverdon (Isabelle Touri): rapporteur (pour l'année comptable 2005)
- CM Fribourg (Nicolas Verdon): vérificateur (pour les années comptables 2005 et 2006)
- 3. A revoir : suppléant (pour les années comptables 2005, 2006 et 2007)

L'AGO officialise la commission de gestion à l'unanimité, avec 22 voix.

10. Election de remplacement, si démission en cours de législature

11. Nomination de Membres d'honneur

Cette année aucune nomination

12. Acceptation, démission, radiation de membres

Cette année aucune acceptation, démission ou radiation.

13. Attribution de l'organisation de l'AGO de l'année prochaine et suivante

2006 : le club de marche du CM Ecureuil La Tour-de-Peilz organisera cette AGO dans le cadre de son 35^{ème} anniversaire. 2007 : le club de marche du CM Monthey est candidat.

L'AGO accepte ces 2 candidatures à l'unanimité, avec 22 voix.

14. Divers

Site Internet pour la FSM

Le nouveau Président, Frédéric Bianchi, présente à l'AGO le projet internet de Jérôme Genet et de deux de ses amis. F. Bianchi informe que le site sera très complet et professionnel à un prix d'amis. F. Bianchi souhaite le soutien financier des clubs de marche car ce site sera aussi le leur. Echo favorable des clubs qui s'engagent à verser au moins CHF 100.- par club. Votation : 21 voix pour et 1 abstention. Certains membres d'honneur présents désirent apporté leur soutien financier également.

Responsable des juges de marche

Michel Martin relève qu'il faudra nommer un nouveau responsable des juges vu que Dominique Ansermet a été élu Chef Technique de la FSM. Réponse : cela sera fait lors de la première réunion de la Commission des Compétition en 2005.

15. Honneurs

Suite aux résultats de la saison 2004 les récompenses suivant ont été distribuées par la FSM :

- Aux 3 premiers du Championnat Suisse Interclubs de marche 2004. A savoir : 1er le CM Monthey, 2ème la SAL Lugano et 3ème le CA Sion. Les 3 coupes sont offertes aux clubs par la famille Libotte une fois de plus.
- Récompenses aux 8 premiers athlètes de la Coupe de la FSM 2004. A savoir : Bruno Grandjean (channe offerte par Daniel Brot), Nicolas Perrier, Daniel Brot, Joseph Bianco, Claude Geber, Claude Berner, Alexis De Coppet et Michel Schneider. Michel Martin a organisé des récompenses pour ces athlètes.
- Le challenge Roland Estoppey revient cette année Marie Polli pour sa qualification aux JO d'Athènes 2004. Elle reçoit une copie de la cloche olympique servant à annoncer le dernier tour de piste! Cette cloche a été dénichée par Roland Estoppey.
- Coupe Jeunesse : récompense à Amandine Fitze pour l'encourage à persévérer.
- Athlètes spécialement méritant: Marie Polli (JO 2004), Laura Polli (MPP+Coupe du Monde), Nicolas Perrier (MPP+Vainqueur du match 5 Nations+Coupe du Monde+Entrée dans top 10 suisse), Bruno Grandjean (MPP+Vainqueur du match 5 Nations+Coupe du Monde).

L'AGO 2005 est levée à 18h04.

Le secrétaire :

Frédéric Bianchi

Distribution:

- · aux membres du CE de la FSM
- aux clubs de la FSM
- · aux membres d'honneur de la FSM

The column and the property and it makes the property of the column and the colum

Control of the second second

parte dans la comparte de la comparte del la comparte de la comparte del la comparte de la comparte del la comparte de la comparte de la comparte del la

THE RESERVE OF THE PARTY OF THE

Will a recommend of higher your managers are a pro-

and the contract between the contracts to receive this, a specific can both bland on the Sec.

The control of the second second should be a second of the second of the second of the second of the second second

throne ME POCKETWANDATE DE ANTERCAMENTE DE VOIG COMPANIE DE LA COMPANIE DEL COMPANIE DE LA COMPANIE DE LA COMPANIE DEL COMPANIE DE LA COMPANIE DEL COMPANIE DE LA COMPANIE DE LA COMPANIE DE LA COMPANIE DE LA COMPANIE DEL COMPANIE DE LA COMPANIE DEL COMPANIE DEL COMPANIE DEL COMPANIE DEL COMPANIE DE LA COMPANIE DEL COMPANIE

A service of a part of the first of the firs

Approximately and the second second second

THE RESERVE AND

e from the same

Approximately and the second